

## DECISION N° 2016/115 bis

### Le directeur par intérim de l'Agence des aires marines protégées,

**Vu** le Code de l'Environnement,

**Vu** le décret n° 2006-1266 du 16 octobre 2006 relatif à l'Agence des aires marines protégées et aux parcs naturels marins,

**Vu** la publication de la fiche de poste de chef du service opérations du Parc naturel marin d'Iroise de l'Agence des aires marines protégées,

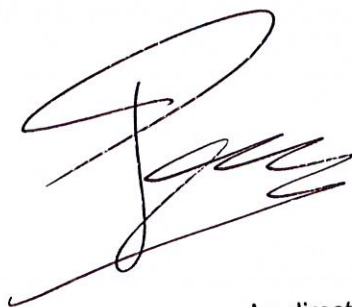
**Vu** la candidature de Monsieur Gaëlig BATAIL au poste de chef du service opérations du Parc naturel marin d'Iroise de l'Agence des aires marines protégées,

### DECIDE

**Article 1** : Monsieur Gaëlig BATAIL est nommé dans les fonctions de chef du service opérations du Parc naturel marin d'Iroise de l'Agence des aires marines protégées à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Article 2** : La secrétaire générale est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Brest, le 01/08/2016



Le directeur par intérim  
Loïc LAISNÉ